



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR

Envoyé en préfecture le 15/12/2021
Reçu en préfecture le 15/12/2021
Affiché le 16/12/2021
ID : 083-288300411-20211208-A_2021_570-AR

ARRETE N° 2021-570

PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU GRADE D'INGENIEUR TERRITORIAL AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Nous, Christian SIMON, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR, Maire de La Crau,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 39-2°,

VU la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables au cadre d'emplois des fonctionnaires de la Catégorie A de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

VU le décret n°2008-513 du 29 mai 2008 modifiant les statuts particuliers de certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux, et notamment les articles 7-3°, 11 et 12,

VU l'arrêté n° 2021-293 du 9 juin 2021 du Président du Centre de Gestion du Var, portant instauration des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne,

CONSIDERANT que peuvent être recrutés en qualité d'Ingénieur territorial, à raison d'un recrutement au titre de la promotion interne, pour trois nominations intervenues dans le cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux, au sein de l'ensemble des collectivités affiliées au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, les fonctionnaires mentionnés à l'article 11 du décret n°2016-201 du 26 février 2016 modifié,

CONSIDERANT que l'état des recrutements annexé au présent arrêté, effectués dans le cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux, à prendre en compte pour l'accès au grade d'Ingénieur par la voie de la promotion interne, autorise 7 inscriptions au titre de l'année 2021,

CONSIDERANT qu'en application de l'article 39-2° susvisé de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, il appartient au Président du Centre de Gestion d'établir pour les collectivités affiliées au CDG, les listes d'aptitude d'accès, par la voie de la promotion interne, aux différents cadres d'emplois,

CONSIDERANT les propositions émises par les autorités territoriales des collectivités et établissements affiliés,

ARRETONS

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'Ingénieur territorial, par la voie de la promotion interne, est arrêtée ainsi qu'il suit :

- **BOULAKIRBA Jean-Luc**
- **BRUN Nicolas**
- **GIRAUD Stéphane**
- **LE BERRE Hervé**
- **LE NEANNEC Olivier**
- **MIALOCQ Christophe**
- **ZICA Fabien**

ARTICLE 2 : La présente liste a une valeur nationale.

ARTICLE 3 : Le Directeur du Centre de Gestion du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié auprès de l'ensemble des collectivités territoriales du département du VAR, affiché au Centre de Gestion et transmis à Monsieur le Préfet du VAR.

Fait à LA CRAU, le 8 décembre 2021

Christian SIMON



Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du VAR
Maire de LA CRAU
Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Voies de recours : Cet arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa Publication
- soit d'une demande de recours gracieux auprès du CDG 83 - CS 70576 – 83041 Toulon Cédex 9
- soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon : 5, Rue Racine B.P. 40510
83041 Toulon Cédex 9